



Avis sur le budget rectificatif

Les élus ont pris connaissance du budget rectificatif élaboré par la direction de France Télévisions.

Malgré la baisse supplémentaire de 26 M€ des concours publics qui atteint désormais -62 M€ par rapport à 2024 et -112 M€ par rapport à la trajectoire du contrat d'objectifs et de moyens désormais caduque, les ministères de tutelle ont enjoint l'entreprise à réduire son déficit prévisionnel.

C'est l'objet de ce budget rectificatif qui prévoit 16 M€ d'économies supplémentaires sur les charges, qui s'ajoutent aux 60 M€ déjà prévus, portant le niveau d'économies à près de 80 M€.

Une fois de plus, les marges d'économie se font sur les effectifs, en baisse de 211 ETP de budget à budget, altérant l'activité et les conditions de travail d'un corps social déjà largement éprouvé.

La dégradation structurelle de la trésorerie est sensiblement aggravée, ce qui illustre une situation économique largement fragilisée.

Le niveau des capitaux propres ne peut que préoccuper les élus du CSEC, alors que l'État ne semble pas disposé à recapitaliser et qu'une réduction du capital social viendrait diminuer la valeur de l'entreprise, la fragiliser et la rendre plus facilement cessible à l'avenir.

Alors que les économies pèsent lourdement sur les salariés à l'interne et sur le coût de grille, il est urgent de reconsidérer les investissements de France Télévisions en faveur de la création. A financements décroissants, l'entreprise n'a plus les moyens d'assumer son niveau d'engagements actuel, décorrélé du coût de grille, qui pèse lourdement sur sa trésorerie.

Le déséquilibre est flagrant entre d'une part la sanctuarisation du financement des producteurs privés et d'autre part les économies drastiques qu'on impose depuis de nombreuses années au corps social de l'entreprise.

Il est temps de rétablir l'équilibre, au risque de confirmer l'idée que France Télévisions ne serait qu'un écran pour le financement du secteur privé par l'argent public.

Les élus émettent un avis négatif sur ce budget rectificatif. Ils demandent à l'État d'assumer sa responsabilité dans cette situation et de recapitaliser l'entreprise.

Adopté à l'unanimité des 20 votants

Les organisations syndicales CFDT, CGT, FO et SNJ s'associent.

Paris, le 7 juillet 2025